



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018.

Madame Le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance ordinaire du 12 Juillet 2018.

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu du 12 Juillet 2018 est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE :

- ☞ Entend les comptes-rendus des réunions suivantes :
 - * STEP de Restigné – réunions de chantier (17/07 – 24/07) – avancement des travaux – mise en service fixée au 5 septembre – visite de la STEP avec les riverains le 20 septembre à 18h15.
 - * Séminaire des Vice-Présidents (28/08) – plusieurs volets ont été évoqués : ressources humaines – développement économique – jeunesse – vie sociale.
- ☞ Autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition des locaux de la garderie périscolaire dans l'enceinte de l'école Germaine HÉROUX (cantine scolaire) pour l'année scolaire 2018-2019
- ☞ N'a aucun projet en matière de création de logements locatifs sociaux pour l'année 2019 (recensement des projets sollicité par la CCTOVAL).

BATIMENTS - CIMETIÈRE :

- ☞ Est informé de l'avancement du dossier de mise en accessibilité de la salle de musique (consultation des entreprises en cours) et des travaux de peinture en cours réalisés par l'Entraide Ouvrière (rampes descentes sur les quais de la Loire – chalet camping – portes du cimetière – portail et portillon école Germaine HÉROUX – porte école Fernand OBLIGY – rampe gare – barrières au Nord de la Salle des Fêtes).
- ☞ Réceptionne les travaux de remplacement des menuiseries de la cantine et de l'école Fernand OBLIGY réalisés par l'entreprise ABZ (42 414.12 € TTC).
- ☞ Adopte l'avenant au contrat périodique concernant la vérification des installations et équipements techniques (2 panneaux basket – 1 but hand) à l'école Fernand OBLIGY pour un coût de 120 € HT tous les 2 ans et entend le rapport de vérification des jeux à l'école Germaine HÉROUX et des buts au stade.



- ☞ Est informé de la création d'une ligne téléphonique avec internet à l'école Fernand OBLIGY.
- ☞ Prend acte de l'avis favorable formulé par la sous-commission accessibilité réunie le 5 juillet concernant une dérogation à la mise en accessibilité de l'Eglise.
- ☞ Est informé de l'avancement du projet d'aménagement du secrétariat de mairie (contact avec La Poste pour le transfert de l'Agence Postale dans les locaux du secrétariat de mairie).
- ☞ Examinera ultérieurement le projet d'aménagement du logement au-dessus de la boulangerie.
- ☞ Est informé du démarrage des travaux de réfection de la toiture nord de la salle Pierre Desproges ; le remplacement de deux Velux est à prévoir.
- ☞ Décide de modifier le règlement du cimetière afin d'ajouter une clause portant sur l'application de la redevance pour le dépôt d'une urne supplémentaire dans une case de columbarium.
- ☞ Entend le compte-rendu de la visite du 3 septembre de l'entreprise CCE France concernant le relevé de 25 tombes reprises par la commune et pour lesquelles des travaux d'exhumation seront réalisés à partir du 17 septembre prochain.

AFFAIRES SCOLAIRES - CANTINE :

- ☞ Se félicite du bon déroulement de la rentrée scolaire en présence de M^{me} GRASSIN (Inspectrice de l'Education Nationale – Circonscription de Langeais) et de deux conseillères pédagogiques et fait le point sur les inscriptions à la cantine (49 au total).
- ☞ Approuve les termes de la convention de mise à disposition de personnel rédigée par la commune de Benais pour les cours de musique dispensée à l'école par Marie KERGALL à compter du mois d'octobre (½ h pour les PS – ½ h pour les GS/CP – 45 min pour les CE1/CE2).
- ☞ Félicite l'école de musique de Benais pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 350 € par le Conseil Départemental pour ses actions menées en 2018.
- ☞ Est informé de l'organisation des Portes Ouvertes de l'école de musique le samedi 15 septembre à Benais (réunion de la commission à 15h30 – accueil des familles à 17h).

ENVIRONNEMENT - URBANISME :

- ☞ Est informé du recensement par la CCTOVAL des actions envisagées sur le territoire en matière d'animations environnement, biodiversité et GEMAPI.
- ☞ Charge la commission voirie d'examiner la proposition d'un particulier concernant le don à la commune d'une parcelle située au Batardeau ; la décision du Conseil Municipal interviendra lors de la séance du 1^{er} octobre.



- ☞ Décide d'acquérir une parcelle d'une contenance de 230 m² pour un montant de cinquante euros et une parcelle d'une contenance de 11 m² pour un montant de 3 euros, situées rue Fernand OBLIGY, afin de pouvoir procéder à la matérialisation de places de stationnement au droit de l'école Germaine HÉROUX ; Maître DONZEL est désigné pour rédiger les actes de vente.
- ☞ Prend acte de la liste des maisons fleuries repérées sur la commune ; un courrier sera adressé aux propriétaires afin d'obtenir leur aval quant à leur mise à l'honneur lors des vœux du Maire.
- ☞ Est informé de la visite du Jury Départemental du 28 août dernier concernant le concours des villages fleuris ; les résultats seront communiqués début octobre.
- ☞ Est informé de la phase de concertation sur l'avant-projet du PPRI qui aura lieu du 3 septembre 2018 au 16 novembre 2018 et prend acte des dates de réunions publiques comme suit :
 - Mardi 2 octobre à 19h à Chouzé Sur Loire (salle Georges Mémin)
 - Jeudi 4 octobre à 19h à Coteaux Sur Loire (salle des fêtes)
 - Mercredi 10 octobre à 19h à Bourgueil (salle des fêtes)Le Conseil Municipal émettra un avis sur l'avant-projet du PPRI lors de sa séance du 5 novembre prochain.

PERSONNEL :

- ☞ Entend le compte-rendu de la première réunion du Comité de Pilotage du 1^{er} août en présence du Centre de Gestion d'Indre et Loire portant sur la mise en place du plan de formation ; ce plan de formation devra être soumis au Comité Technique Paritaire pour avis puis au Conseil Municipal pour approbation à la fin du 1^{er} trimestre 2019.
- ☞ Décide de créer un poste non permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de deux heures hebdomadaires afin d'accompagner les élèves de l'école Fernand OBLIGY à la cantine scolaire située dans l'enceinte de l'école Germain HÉROUX ; le recrutement aura lieu à compter du 4 septembre 2018 pour une durée de 36 semaines pendant la période scolaire uniquement, jusqu'au 5 juillet 2019.

VOIRIE - FOSSÉS :

- ☞ Prend acte du programme fossés au Batardeau (curage de trois fossés – travaux prévus fin septembre-début octobre).
- ☞ Entend le compte-rendu de la réunion du 3 août en présence des services de la DDT Fluviale et du Conseil Départemental ayant pour objet l'entretien et la circulation dans le hameau du Port d'Ablevois ; l'entretien de ce hameau appartient aux services de l'Etat et du Département.
- ☞ Est informé de l'état d'avancement des travaux initié par les services de la DDT suite à l'effondrement d'une partie du talus au droit de la maison située 15 Le Port d'Ablevois.



- ☞ Entend la lecture d'un courrier adressé par un administré au sujet du stationnement gênant d'un véhicule rue de la Jacquelière ; une intervention du conciliateur a été sollicitée par l'intéressé.
- ☞ Entend la lecture du courrier de réponse adressé par le Conseil Départemental concernant une demande de création d'un rond-point au carrefour de la RD 952 et la RD 749 ; une étude va être lancée par le Conseil Départemental afin d'examiner la fluidité de la circulation au niveau de ce carrefour.
- ☞ Charge la commission voirie et le personnel technique de procéder au recensement des maisons non numérotées sur la commune préalablement aux travaux de déploiement de la fibre optique.
- ☞ Est informé qu'une opération de désherbage chimique a été réalisée aux abords des fouilles de la voie ferrée par une entreprise mandatée par la SNCF selon un cahier des charges préalablement établi.
- ☞ Prend acte de la signature du devis établi par CITEOS pour le remplacement d'une borne éclairage public le long de l'accès Est aux quais de la Loire suite à une borne accidentée par un tiers. Le remplacement de cette borne sera pris en charge dans son intégralité par le propriétaire du véhicule responsable du sinistre.

FINANCES :

- ☞ Adopte les termes de la convention tripartite entre la commune, Direct Energie et la Trésorerie de Langeais afin de permettre le règlement des factures de fourniture et d'acheminement d'énergie par prélèvement.
- ☞ Accepte les remboursements de GROUPAMA d'un montant de 100.57 euros suite à un bris de glace sur le véhicule de marque IVECO et d'un montant de 2 927.11 euros suite à l'actualisation de divers contrats concernant les bâtiments et les véhicules.
- ☞ Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150 euros à l'association des DRAGON LADIES LO.VE (collectif de femmes touchées par le cancer du sein) située à Saumur.
- ☞ Ne donne pas suite à la demande de subvention formulée par l'Entente Sportive de Bourgueil pour le motif que la commune contribue largement à la vie de l'association par la mise à disposition du stade et de ses équipements.
- ☞ Sursoit à la proposition de l'agence télévente Ouest (La Poste) pour la distribution trimestrielle des bulletins municipaux.
- ☞ Est informé de divers achats récents : réfrigérateur au secrétariat de mairie – un pupitre – un écusson pour l'école Fernand OBLIGY ; reste à réaliser les achats d'un tapis de table pour les cérémonies et d'un lave-vaisselle pour la cantine scolaire.

RÉUNIONS DIVERSES :

- ☞ Est informé que les services du SMIPE procéderont à un recensement terrain lors des collectes afin de relever un maximum de points à modifier si nécessaire ; les modifications pourront par exemple se



caractériser par la mise en place d'un point de regroupement pour un ensemble d'usagers, la modification d'un point de collecte, le changement de jour de collecte pour un ou plusieurs administrés qui seraient en limite de la commune ; les délégués du SMIPE sont chargés d'évoquer ces différents points lors de la réunion du Comité Syndical du 3 octobre prochain.

FÊTES ET CÉRÉMONIES :

- ☞ Se félicite du bon déroulement de la Grande Tablée du 5 août initiée par le Comité des Fêtes, de l'étape du 18 août, sur les quais de la Loire, de l'association des Dragon Ladies Lo.ve, lors de sa participation à l'évènement « United Ladies Loire 2018 » (descente de Loire entre Blois et Nantes du 16 au 19 août).
- ☞ Invite la population à assister au festival Chat'Pelle organisé par l'association Eclectic Musique Diffusion le 8 septembre.
- ☞ Est invité à participer aux journées du patrimoine les 15 et 16 septembre.
- ☞ Charge la commission cimetièrre de préparer la cérémonie du 11 novembre à l'occasion du centenaire de la fin de la guerre ; divers travaux seront réalisés au préalable par les employés communaux : remise en peinture de la stèle d'un poilu, 28 plaquettes à apposer sur les tombes des défunts « morts pour la France » (devis sollicité à Atome Communication pour la confection des plaquettes).

QUESTIONS DIVERSES :

- ☞ Entend la lecture d'un courrier en date du 23 août rédigé par le comité de bassin Loire-Bretagne portant sur la suite de la motion adoptée le 26 avril 2018 ; le soutien des différentes instances a permis d'augmenter la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.
- ☞ Est informé de la mise en place d'un dispositif dans la mise en œuvre de la consultation citoyenne donnant la priorité à l'expression directe des participants ; des outils sont disponibles sur le site www.quelleestvotreeurope.fr
- ☞ Invite la population à assister au concours de pêche organisé par la Gaule Chapelonne le 9 septembre et au concours de pétanque organisé par le Comité de Jumelage le 22 septembre.
- ☞ Charge M^{me} GALET Florence de fixer une réunion de la commission pour l'élaboration du bulletin d'infos du 4^{ème} trimestre et la préparation du bulletin annuel.
- ☞ Est informé de la réorganisation des services de la gendarmerie de Chinon depuis le 1^{er} août 2018 (la brigade de Chinon devient autonome – la création de la communauté de brigades de Bourgueil est composée des unités de Bourgueil et Langeais).



- ☞ Est informé qu'une opticienne à domicile sera présente le lundi 15 octobre, de 14h à 16h, salle de l'ancienne gare, afin de proposer à la population un dépistage visuel gratuit.

TOUR DE TABLE :

- ☞ M^{me} GANDRILLE Christine déplore les nombreuses coupures d'électricité ; ENEDIS sera recontacté à ce sujet ; les administrés amenés à subir ces coupures sont invités à contacter leur fournisseur d'électricité qui communiquera les réclamations auprès d'ENEDIS.
- ☞ Madame Le Maire rappelle les diverses manifestations qui seront organisées en 2019 à La Chapelle Sur Loire :
 - Vœux du Maire : vendredi 4 janvier à partir de 18h30
 - Saint-Vincent : samedi 19 janvier
 - Brass Band : juin 2019.
- ☞ M. GUIGNARD Paul fixe la réception des travaux de peinture réalisés par l'Entraide Ouvrière au mardi 11 septembre 2018 à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h10.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Lundi 1^{er} Octobre 2018 à 20h, salle de la Mairie .**